

Chômage : le rapport choc de la Cour des comptes

Face à un niveau de déficit jugé « insoutenable », la juridiction préconise de revoir les règles d'indemnisation

►►► Suite de la première page

Dans la ligne de mire de la Cour des comptes, les règles d'indemnisation, jugées particulièrement généreuses en comparaison avec les autres Etats européens. « La France figure parmi les pays d'Europe offrant l'un des accès les plus ouverts à l'indemnisation du chômage », précise ainsi le rapport.

Il suffit, par exemple, d'avoir travaillé quatre mois sur une période de référence pouvant aller jusqu'à vingt-huit mois pour

Selon la Cour, le système français « réserve le plus haut niveau de protection aux salariés les mieux insérés dans l'emploi »

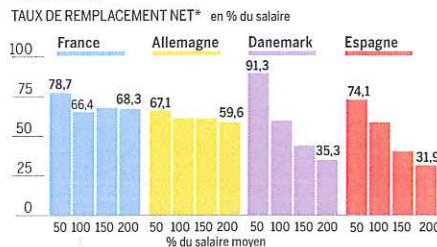
pouvoir être indemnisé. Et la durée d'indemnisation peut aller jusqu'à deux ans pour un chômeur de moins de 50 ans. Des seuils parmi les plus généreux d'Europe. Le système français « couvre les salariés les plus précaires, mais réserve aussi le plus haut niveau de protection aux salariés les mieux insérés dans l'emploi », estime la Cour, qui pointe justement dans son rapport l'inéquité

de l'ensemble des politiques de l'emploi en France, souvent plus favorables aux personnes les plus proches de l'emploi au détriment des jeunes et des précaires qui ont nettement plus pâti de la crise.

Selon la juridiction, les indemnités chômage sont, de surcroît, insuffisamment dégressives. Ainsi, un salarié français qui touche le salaire moyen, soit environ 2 000 euros, bénéficiera d'un taux de remplacement, toutes prestations sociales confondues, de 66,4 % de son salaire, un niveau inférieur à celui d'un salarié gagnant 4 000 euros (68,3 %) ! Or, dans la plupart des autres pays européens, le taux de remplacement est plus faible pour les salariés les plus élevés. De plus, en France, l'indemnité maximum peut aller jusqu'à 6 161,29 euros par mois, un record absolu en Europe, ce qui « pose question en terme d'équité ».

Sans parler du régime des intermittents du spectacle, « sans équivalent à l'étranger », qui creuse le déficit de l'assurance-chômage d'un milliard chaque année. Ou de celui des travailleurs intérimaires (1,7 milliard d'euros de déficit en 2011) et dont les règles favorisent, selon le rapport, le dualisme du marché du travail entre CDI et précaires. La Cour demande des réformes d'urgence de ces deux

Les allocations chômage moins dégressives en France



Lecture : un salarié français touchant un salaire moyen (soit 2 052 € net) sera indemnisé à 66,4 % de son salaire s'il se retrouve au chômage.

SOURCE : OCDE

régimes spécifiques et l'instauration de cotisations plus élevées pour les contrats précaires – une évolution prévue dans l'accord sur l'emploi conclu le 11 janvier, que la Cour n'a pas été en mesure d'évaluer.

Pour ne rien arranger, Pôle emploi, absorbé dans sa fusion, a été inefficace pour favoriser le retour à l'emploi, et donc faire baisser les indemnités à verser. « La crise est intervenue sans qu'une réflexion suffisante ait pu être entreprise sur les moyens pro-

pres à accélérer la vitesse de reclassement des demandeurs d'emploi », résume diplomatiquement la Cour en notant toutefois que l'organisme prévoit désormais de concentrer ses efforts sur l'accompagnement des chômeurs qui en ont le plus besoin.

Le constat de la Cour est d'autant plus sévère qu'en parallèle elle estime que l'assurance-chômage n'a pas forcément bien réagi face à la crise. La part des chômeurs indemnisés est ainsi passée de 48,5 %, en 2009, à 44,8 % en

2011, même si le chiffre est contesté par l'Unedec dans sa réponse, qui s'appuie sur une autre définition. Le développement de l'activité réduite des chômeurs a pu également être favorisé par la possibilité de cumuler l'indemnité chômage avec un salaire, estime la Cour.

Enfin, le système de minima sociaux (le RSA, revenu de solidarité active, et l'ASS, allocation spécifique de solidarité) est mal articulé avec l'assurance-chômage et trop complexe pour les chômeurs. « Ce système peut conduire à des ruptures de prise en charge des demandeurs d'emploi », relève le rapport, en notant que plus de 600 000 demandeurs d'emploi ne touchaient ni assurance-chômage ni minima sociaux en 2010.

La Cour se demande s'il ne serait pas possible de prévoir un système simplifié avec « un socle constitué de la prestation de solidarité [ASS ou RSA] auquel viendrait s'ajouter (...), pour une durée variable, une prestation d'assurance », versée par l'Unedec.

Une idée « séduisante en première analyse », estime le ministre du travail et de l'emploi, Michel Sapin, dans la réponse qu'il a adressée à la Cour. L'Unedec, jalouse de son indépendance, est nettement plus réservée, parlant de « dispositifs aux logiques différentes ».

JEAN-BAPTISTE CHASTAND

Des politiques de l'emploi mal ciblées

Chômage La Cour des comptes considère que le marché du travail français a moins bien résisté que les pays comparables depuis la crise de 2008, en prenant en compte l'évolution de son activité. Une tendance aggravée par des politiques de l'emploi mal adaptées à cette crise, selon la juridiction.

Formation Le rapport dresse un constat sévère de la formation des chômeurs, mal pilotée et pas ciblée sur ceux qui en ont le plus besoin. Les licenciés économiques bénéficient ainsi d'un régime de faveur sans que leur éloignement de l'emploi ne soit toujours prouvé. La profusion et la mauvaise coordination des acteurs (Etat, région et partenaires sociaux) n'arrangent rien à la complexité du système.

Contrats aidés La Cour rappelle que l'utilisation massive des contrats aidés pour limiter le chômage est une spécificité française alors que leur impact sur le retour effectif vers l'emploi est très faible. Elle demande qu'ils soient davantage destinés aux secteurs marchands et aux chômeurs les moins qualifiés.

A Lille, les galères et les lueurs d'espoir des chômeurs de longue durée

Reportage

Lille
Envoyé spécial

Farid Slami n'y croyait plus, mais alors « vraiment plus ». Ce père de quatre enfants cherchait du travail depuis trois ans. « J'ai envoyé un nombre incalculable de lettres de motivation, déposé des CV partout... J'en étais même au point d'aller frapper, au culot, à la porte d'entreprises pour voir si un de leurs salariés n'était pas malade. » Tout cela en vain. Bénéficiaire du RSA après avoir longtemps multiplié les jobs en intérim (bâtiment, déménagement...), M. Slami s'était peu à peu rangé à l'idée qu'à 43 ans sa « chance » était passée. L'absence de propositions de la part Pôle emploi avait achevé de l'en convaincre, ou quasi.

Jusqu'à ce matin d'avril 2012 où il s'est rendu chez Contact Entreprise, une équipe de « mise en relation » à Lille. Le ciel ne lui est pas tombé sur la tête, mais peu s'en faut. A la fin de son entretien, un CDI d'agent de nettoyage dans une sandwicherie du centre-ville lui a été proposé. Le contrat n'offrait certes qu'un petit « temps partiel » (15 heures par semaine), mais il pouvait déboucher sur « autre chose ». Neuf mois plus tard, il fait aujourd'hui la plonge dans un restaurant voisin appartenant au même groupe. Il lui arrive aussi de préparer un dessert dans la première boutique où il continue de faire le ménage. Au total, M. Slami travaille 40 heures par semaine, gagne 1 600 euros par mois et n'a pas de mot pour exprimer son soulagement.

« Personne n'est inemployable » : cette assertion n'est pas le slogan de Contact Entreprise, mais de Transfer, une association dont elle est une émanation, spécialisée dans la médiation. Créée en 1991 à Bordeaux, Transfer chapeaute aujourd'hui un réseau de plus de 70 équipes dans une dizaine de régions. Son objectif ? Remettre sur le marché du travail ceux qui en sont le plus « exclus » : les chômeurs de longue durée – des personnes non qualifiées et bénéficiaires du RSA en majorité. Le réseau Transfer « traite » 5 000 cas par an. « Entre 35 % et 45 % de notre public accède à un emploi durable », note



Farid Slami (en haut à gauche) et Lucie Hennion (en bas à gauche) ont retrouvé un emploi grâce à des associations lilloises d'aide aux chômeurs longue durée. CÉDRIC HALLUIN POUR « LE MONDE »



son directeur, Jean-Marc Lafitte. L'association applique sa propre méthode appelée IOD (Intervention sur l'offre et la demande), à rebours des processus traditionnels. Ici, les demandeurs d'emploi ne sollicitent pas de rendez-vous auprès d'employeurs, ils sont directement mis en relation avec des PME ayant été démarchées en amont par Transfer. Aucun CV n'est montré – de telle sorte que n'apparaissent pas les trous blancs et figurant. Et jamais n'est mentionné le fait que les candidats touchent le RSA, afin d'éviter toute stigmatisation. Les contrats proposés sont des CDI à temps complet, dans l'idéal. Car pas question d'alimenter le maquis encombré de l'emploi précaire.

Asses semblable aux agences de chasseurs de tête » ayant cours chez les cadres supérieurs, ce système de placement pour « parias » du marché du travail n'obtiendrait pas de résultat si les employeurs n'y trouvaient pas leur compte.

« Prise du jour au lendemain » Prenez André Fourchon, boucher-charcutier-traiteur du quartier de Wazemmes où il fait travailler dix personnes : « Mon métier a beau avoir de nombreuses facettes, puisque je fais également le commercial, le comptable, l'étalagiste... il y a quelque chose que je ne sais vraiment pas faire : embaucher quelqu'un. » Après avoir recruté un agent de nettoyage venu à lui grâce à Transfer, André Fourchon a « donné sa char-

ge » à Lucie Hennion, arrivée par le même biais. Cette ancienne femme de ménage vivant seule avec ses deux enfants occupée depuis un an d'un poste de vendeuse en CDI (34 heures, pour 1 200 euros), métier qu'elle a appris « sur le tas » sans rien connaître à la vente ni à la boucherie. « Jamais je n'aurais cru possible d'être prise du jour au lendemain », confie-t-elle, en se souvenant de ses galères passées dans le milieu du nettoyage : temps partiels, salaires de misère, horaires décalés... Mais aux employeurs, le processus apparaît surtout plus pragmatique. « Passer par Pôle emploi est fastidieux. On vous écoute sans vous écouter ni prendre en compte vos besoins réels », témoigne Hervé Méplon, le patron d'une PME à Vil-

leneuve-d'Ascq. La dernière fois que ce dernier a voulu recruter avec Pôle emploi, 200 CV lui sont parvenus : « Comment faire le tri à partir d'un bout de papier où chacun écrit ce qu'il veut ? » Rallié à cette nouvelle méthode, Hervé Méplon a embauché trois personnes – sur entretien – à des postes de maintenance. Et sans savoir que toutes étaient des chômeurs de longue durée, ce qui est assez cocasse quand on l'entend confier sa méfiance pour ce type de population, qu'il trouve « compliqué de remettre au travail ».

Comme M. Jourdain, M. Méplon fait de l'insertion sans le savoir. Evidemment, tout cela a un coût. Le traitement d'un dossier individuel reviendrait « entre 1800 et 2 200 euros », estime

M. Lafitte. Une somme qu'il faut multiplier « par deux ou trois » en cas de retour durable à l'emploi. « Quand on sait que la personne embauchée va cotiser et qu'elle ne va plus toucher le RSA, il faut plutôt voir nos résultats comme de l'investissement », appuie le directeur de Transfer.

Ce dernier prend grand soin de ne pas crier haro sur Pôle emploi. Tout juste rappelle-t-il que « le métier de base, à l'ANPE, lorsque celle-ci a été créée à la fin des années 1960, était prospecteur-placier. Les agents étaient autant en prise avec les employeurs qu'avec les demandeurs d'emploi. Le traitement de l'urgence et de la masse a ensuite prévalu sur le reste. Rien n'empêcherait d'y revenir ».

FÉDÉRIC POTET